



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 15 h 25.

Point 15 de l'ordre du jour (*suite*)

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

b) Elections de dix-huit membres du Conseil économique et social

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Cet après-midi, l'Assemblée générale va poursuivre ses travaux relatifs à l'élection de 18 membres du Conseil économique et social pour remplacer les membres dont le mandat expire le 31 décembre 1993.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers lors du scrutin précédent et un siège restant encore à pourvoir pour le Groupe des Etats d'Asie, nous allons procéder au deuxième tour de scrutin limité.

Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, ce troisième tour de scrutin sera limité aux deux Etats du Groupe des Etats d'Asie qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au tour de scrutin précédent - à savoir, le Kazakhstan et le Pakistan.

Les bulletins de vote vont maintenant être distribués. Je demande aux représentants d'inscrire sur les bulletins de vote le nom de l'Etat pour lequel ils désirent voter.

Tout bulletin de vote sera déclaré nul s'il contient le nom d'un Etat autre que le Kazakhstan ou le Pakistan ou s'il contient plus d'un nom d'Etat.

Sur l'invitation du Président, M. Yahya (Brunéi Darussalam), Mme Valle Camino (Cuba), M. Silis (Lettonie), Mme Iiyambo (Namibie) et Mme Nicolaisen (Norvège) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 15 h 35, est reprise à 15 h 45.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Le résultat du vote est le suivant :

Groupe B - Etats d'Asie

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	161
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	2
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	159
<i>Abstentions :</i>	0
<i>Nombre de votants :</i>	159
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	106
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Pakistan	116
Kazakhstan	43

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, le Pakistan a été élu membre du Conseil économique et social pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1994.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je félicite l'Etat qui vient d'être élu membre du Conseil économique et social, et je remercie les scrutateurs de leur assistance dans cette élection.

Les 18 Etats suivants ont été élus membres du Conseil économique et social pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1994 : Bulgarie, Chili, Costa Rica, Egypte, France, Allemagne, Ghana, Grèce, Indonésie,

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.34

5 novembre 1993

FRANCAIS

Irlande, Japon, Pakistan, Paraguay, Portugal, Sénégal, République-Unie de Tanzanie, Venezuela et Zimbabwe.

Nous avons ainsi achevé l'examen du point 15 b) de notre ordre du jour.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

J'informe les membres que le lundi 25 octobre, dans l'après-midi, outre les points déjà inscrits à l'ordre du jour pour cette séance, c'est-à-dire l'introduction du point 108 b) de l'ordre du jour, "Exercice effectif du droit à l'autodétermination par l'autonomie" et l'examen du point 22, "Université pour la paix" et du point 23, "Programmes et activités en faveur de la paix dans le monde", l'Assemblée examinera, comme dernier point, le point 167 de l'ordre du jour, "Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport".

La liste des orateurs pour le point 167 de l'ordre du jour est maintenant ouverte.

La séance est levée à 15 h 50.
